

Agent privé de prévention et de sécurité armé en catégorie D

RNCP42610 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	344
Formacode(s)	42802
Code(s) ROME	K2501, K2503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	17/07/2026
Date d'échéance	17/07/2028

Certificateur(s)

NOUVEL R FORMATION · SIRET : 80254529300028

GROUPE NOUVEL R · SIRET : 83100635800012

Partenaires habilités

4 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 4 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
D.G.F - OI	80878661000044	Former et organiser l'évaluation
NCO FORMATIONS GLOBALES	80019207200018	Former et organiser l'évaluation
NOUVEL R FORMATION	80254529300028	Former et organiser l'évaluation
SECOPROTEC	79087357400020	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification vise à qualifier des professionnels de la sécurité privée habilités à exercer des missions de surveillance armée avec port d'armes de catégorie D, dans un cadre juridique strictement encadré par la réglementation française. Elle répond à un double objectif :

Professionnaliser et sécuriser l'exercice des activités armées dans la sécurité privée, en garantissant que les titulaires maîtrisent l'ensemble des savoirs, savoir-faire et comportements attendus pour intervenir avec discernement, efficacité et dans le respect du cadre légal ;

Répondre à la montée des exigences sécuritaires dans les secteurs exposés (transports, logistique, commerce, éducation, tourisme, culte, etc.), dans lesquels les agents de sécurité doivent être capables d'intervenir face à des actes de malveillance ou de violence avec des moyens non létaux adaptés.

ACTIVITÉS VISÉES

Veille réglementaire sur le port et l'usage des armes de catégorie D

Intégration du cadre légal dans la préparation de mission armée

Prévention des risques juridiques liés à l'intervention armée

Préparation des équipements réglementés avant mission

Application des règles de sécurité dans le maniement des armes
Stockage, traçabilité et transport des armes de catégorie D
Détection et évaluation des situations menaçantes
Déploiement d'une intervention graduée armée
Sécurisation de la scène post-intervention
Communication et remontée d'information post-événement
Prévention des effets psychologiques d'une intervention armée
Participation aux dispositifs de soutien et de retour d'expérience

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Identifier les obligations légales applicables aux armes de catégorie D en analysant les textes juridiques de référence (CSI, Code pénal, décrets d'application, circulaires, autorisations administratives) afin de garantir la conformité réglementaire de l'activité armée.

Déterminer les conditions de recours à l'usage de la force armée avec une arme de catégorie D en mobilisant les notions de légitime défense, d'absolue nécessité, de proportionnalité et d'atteinte aux personnes ou aux biens afin de prévenir les usages illégitimes de l'arme.

Déterminer les procédures d'acquisition, de détention, de conservation, de transport et d'usage des armes de catégorie D en respectant les normes réglementaires et les protocoles opérationnels pour sécuriser les interventions et éviter tout manquement.

Préparer une mission impliquant le port d'une arme de catégorie D en intégrant les exigences déontologiques et juridiques en vérifiant les autorisations, les conditions de mission, les types d'armes et les zones d'intervention afin de garantir la légitimité de l'engagement.

Contrôler l'état de fonctionnement de l'arme de catégorie D et des équipements associés, seul ou en binôme, en réalisant une vérification technique avant mission afin de garantir leur efficacité et leur sécurité.

Appliquer les règles générales de sécurité en manipulant l'arme selon les procédures professionnelles (mise à l'étui, orientation, index droit), que ce soit en situation individuelle ou en présence d'un équipier, afin de prévenir tout tir accidentel.

Mettre en œuvre les gestes professionnels de défense avec une arme de catégorie D (tonfa, bâton, aérosol), seul ou en binôme, en suivant les techniques enseignées pour assurer la maîtrise de la force sans létalité.

Effectuer une palpation ou inspection visuelle dans un contexte de port d'arme, seul ou en binôme, en sécurisant la position de l'arme et en respectant les libertés individuelles pour prévenir les risques de désarmement ou de contentieux.

Gérer le stockage, la traçabilité et le transport des armes de catégorie D en appliquant les règles de sécurisation (coffre, affectation, journal de mission) afin d'assurer une conservation réglementaire hors intervention.

Analyser les comportements suspects ou les signaux de crise en croisant les observations terrain et les consignes pour anticiper un passage à l'acte violent.

Adapter l'usage de l'arme à la gravité de la menace en respectant les étapes de dissuasion, d'avertissement et d'action pour assurer une réponse proportionnée.

Réagir à une agression armée ou à une intrusion en mobilisant les techniques apprises dans un contexte de stress pour préserver sa sécurité et celle des tiers.

Ranger immédiatement l'arme de catégorie D après usage en respectant les procédures internes (remise en condition, rangement sécurisé, signalement à la hiérarchie) afin de prévenir tout risque de réutilisation abusive ou de mauvaise interprétation.

Préserver la scène d'intervention après usage de l'arme en isolant les lieux, protégeant les indices et rendant compte à l'autorité compétente afin de garantir le respect des procédures judiciaires.

Identifier les manifestations de stress aigu ou différé chez soi ou chez un collègue en observant les signes cliniques et comportementaux afin de déclencher une prise en charge.

Mettre en œuvre des techniques de gestion du stress après une intervention armée en utilisant des outils appris (ancrage, respiration, verbalisation) pour restaurer un état de stabilité.

Exprimer de manière structurée les faits, les émotions et les besoins professionnels lors d'un débriefing post-intervention en mobilisant les techniques de verbalisation et d'écoute active afin de favoriser la régulation émotionnelle et prévenir les risques psychosociaux.

Rédiger un rapport circonstancié après usage de l'arme en consignnant les faits, les décisions prises et les moyens employés afin d'assurer une traçabilité complète de l'intervention.

Blocs de compétences

RNCP42610BC01 — AGENT(E) PRIVE(E) DE PREVENTION ET DE SECURITE ARME CATEGORIE D (A2PS D)

LISTE DE COMPÉTENCES

Profession réglementée - Pas de bloc de compétences

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Profession réglementée - Pas de bloc de compétences

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

La certification s'inscrit dans le champ d'activité de la sécurité privée, au sens du livre VI du Code de la sécurité intérieure. Elle concerne plus précisément les prestations de surveillance humaine armée, rendues possibles par l'autorisation préfectorale de port d'armes de catégorie D.

Les agents titulaires de la certification exercent leurs missions pour le compte d'entreprises de sécurité privée, dans des environnements à risque ou exposés, notamment dans les secteurs suivants :

Transports publics et infrastructures ferroviaires (gares, réseaux métropolitains, bus)

Commerce et centres commerciaux, particulièrement en période d'affluence ou dans les zones sensibles

Établissements d'enseignement, confrontés à des tensions sécuritaires croissantes

Sites touristiques ou culturels à forte fréquentation (parcs à thème, musées, festivals, grands événements)

Lieux de culte, en réponse à la recrudescence des actes malveillants ou discriminatoires

Entrepôts logistiques, plateformes industrielles et zones portuaires

Événements publics, manifestations sportives, rassemblements sensibles ou sécurisés

Ces secteurs mobilisent des agents capables d'intervenir avec des équipements non létaux, dans le respect du cadre légal, pour sécuriser des personnes, des biens et des espaces.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les titulaires de la certification exercent le métier d'Agent privé de prévention et de sécurité armé – catégorie D (A2PS D).

Ils peuvent accéder à différents types d'emplois, selon le niveau de risque, la configuration des lieux et les équipements autorisés :

Agent de sécurité armé – catégorie D

Agent de sécurité en environnement à risque élevé

Agent de sécurité armé affecté à la protection de lieux de culte ou d'établissements publics

Agent de sécurité logistique armé

Agent de sécurité événementiel armé

Agent de sécurité mobile armé

Ces fonctions s'exercent le plus souvent en solo ou en binôme, selon les consignes de mission, en lien avec une chaîne hiérarchique et dans le cadre d'un dispositif opérationnel défini par l'employeur et validé par l'autorité administrative.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'exercice des activités de surveillance armée dans le champ de la sécurité privée est encadré par un corpus réglementaire strict, issu du Code de la sécurité intérieure et de textes d'application. La certification A2PS D s'inscrit dans ce cadre réglementaire, qui conditionne l'accès à l'activité professionnelle.

Code de la sécurité intérieure (CSI), notamment :

Livre VI – Titre I – Chapitre Ier : relatif aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité

Article L. 611-1 et suivants : obligations d'agrément, de formation et de carte professionnelle

Article L. 613-12 : autorisation préfectorale de port d'arme pour les agents de sécurité

Code pénal, notamment :

Articles 122-5 à 122-7 : cadre juridique de la légitime défense et de l'état de nécessité

Code de procédure pénale, notamment :

Articles 53 et 73 : conditions d'interpellation en cas de flagrance

Textes réglementaires spécifiques

Loi n°2017-258 du 28 février 2017 relative à la sécurité publique ? Instaure le principe d'autorisation de port d'armes pour certains agents de sécurité privée

Décret n°2017-1844 du 29 décembre 2017 relatif aux conditions d'exercice armé dans les activités privées de sécurité ? Précise les modalités d'autorisation préfectorale, les catégories d'armes concernées et les obligations de formation

Arrêté du 1er septembre 2025 ? Définit le contenu, la durée et les objectifs pédagogiques de la formation préalable à la délivrance d'une carte professionnelle permettant le port d'arme de catégorie D

Décret n°2024-311 du 4 avril 2024 relatif à l'application de l'ordonnance n°2023-374 du 16 mai 2023 ? Réforme l'architecture des formations dans la sécurité privée et impose l'enregistrement RNCP pour les certifications permettant le port d'armes

Arrêté du 23 octobre 2024 relatif aux conditions matérielles, pédagogiques et d'encadrement des formations au port d'armes ? Fixe les exigences logistiques et pédagogiques des organismes préparant à l'exercice armé

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 631 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X60 — Concierges · tension 2/5 (Faible) T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	26 733
Jugés difficiles à recruter	47 %
Emplois saisonniers	24 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X60 — Concierges T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Etre titulaire d'une carte professionnelle d'agent de gardiennage ou de surveillance humaine pouvant inclure l'utilisation de moyens électroniques ;

Etre titulaire d'une autorisation préalable délivrée par le CNAPS spécifique à l'activité d'agent armée catégorie D

Fournir un certificat médical de moins de 3 mois, de non-contre-indication à la pratique d'un sport de combat

Un test de vérification des compétences APS

Un test physique

Etre titulaire d'un certificat de secourisme SST, PSE ou PSC1 en cours de validité

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Etre titulaire d'une carte professionnelle d'agent de gardiennage ou de surveillance humaine pouvant inclure l'utilisation de moyens électroniques ;

Etre titulaire d'une autorisation préalable délivrée par le CNAPS spécifique à l'activité d'agent armée catégorie D

Fournir un certificat médical de moins de 3 mois, de non-contre-indication à la pratique d'un sport de combat

Un test de vérification des compétences APS

Un test physique

Etre titulaire d'un certificat de secourisme SST, PSE ou PSC1 en cours de validité

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury est composé, a minima, de trois personnes représentant les activités privées de sécurité concernées, si possible, une représentation équilibrée des hommes et des femmes :

Un représentant des employeurs d'une entreprise exerçant dans les activités privées de sécurité concernées

Un représentant des salariés d'une entreprise exerçant dans les activités privées de sécurité concernées

Une personne titulaire d'un monitorat au maniement des armes délivré par une administration publique

Base légale

Date de décision	17/07/2026
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	17/07/2028
Date de dernière délivrance possible	17/07/2032

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42610/>

Où se former

Formations référencées	3
Organismes	3
Régions couvertes	3
Prix indicatif	2 250 € – 2 790 €
Durée	84 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	2
Parcours menés à terme	0
Taux d'achèvement	0 %
Période	09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	2
Montant total engagé	5 580 €
Coût moyen par dossier	2 790 €
Durée moyenne	105 h
Période	09/2026
France compétences	97 %
Reste à charge titulaire	3 %

